

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DE RESEAUX

Evaluations tous niveaux

(DIN-FSE68-Rev2)

OBJECTIFS :

Evaluation certificative au moyen d'un QCM réalisé via le site du gouvernement.

PREREQUIS et EPI :

Maîtriser la langue française.

PUBLIC :

« **Concepteur** » : Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur »

« **Encadrant** » : Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux et dans le suivi de ceux-ci (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

« **Opérateur** » : Tout salarié intervenant directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés : - Conducteur d'engins de chantier, - Ouvriers...

CONTENU DE LA FORMATION :

Evaluation selon niveau d'une formation AIPR.

METHODES & MOYENS :

Contrôle des connaissances théoriques sur la plateforme du gouvernement.

EVALUATIONS :

Evaluation théorique via le site du gouvernement. Remise d'une attestation après validation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Pour tout renseignement merci de nous contacter.

MODALITES :

DUREE : 1/2 journée (4 heures)

TARIF : Cf convention

EFFECTIFS : Max.12

SIEGE SOCIAL

Europe Parc | ZA les 2B | 380 Chemin du Derontet | 01360 BELIGNEUX
Tél. 04 72 25 45 45 | Fax 04 74 98 45 99 | administratif01@hp-formation.fr